



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4675**

commune (s) : Vénissieux

objet : Cession à la SCI 525ème Santé Plus d'une parcelle de terrain d'environ 125 mètres carrés située rue Marcel Pagnol - Abrogation de la décision n° B-2013-4378 du Bureau du 11 juillet 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 novembre 2013**Décision n° B-2013-4675**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Cession à la SCI 525ème Santé Plus d'une parcelle de terrain d'environ 125 mètres carrés située rue Marcel Pagnol - Abrogation de la décision n° B-2013-4378 du Bureau du 11 juillet 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2013-4378 du 11 juillet 2013, le Bureau a approuvé la cession à la SCI 525^{ème} Santé Plus d'une parcelle de terrain située rue Marcel Pagnol à Vénissieux.

Pour des raisons matérielles, la signature du compromis de vente n'a pu intervenir dans les délais prévus. Aussi, ce dossier est à nouveau soumis, étant précisé qu'il y a lieu d'abroger ladite décision du 11 juillet 2013.

La Communauté urbaine de Lyon a consenti, le 19 avril 2004, un bail à construction à l'association Emmaüs, sur les parcelles cadastrées AP 22 (actuellement AP 62 et AP 63) pour 22 258 mètres carrés et AP 16 (actuellement AP 64 et AP 65) pour 2 515 mètres carrés, pour une durée de 70 ans avec retour au bailleur au terme du bail des terrains et constructions.

Ce bail a permis au preneur le regroupement de ses activités et le relogement de ses compagnons.

Par décision n° 2013-B-3945 du 11 février 2013, le Bureau a approuvé la modification du terrain d'assiette de ce bail, dans l'objectif de céder une parcelle de terrain à la SCI 525^{ème} Santé Plus.

En effet, la SCI 525^{ème} Santé Plus, propriétaire de locaux d'activité, située sur une parcelle de terrain cadastrée AP 17, rue Marcel Pagnol à Vénissieux, a sollicité la Communauté urbaine pour l'acquisition d'une parcelle de terrain qui lui permettra la réalisation d'emplacements de stationnement qui lui sont nécessaires.

Aux termes du compromis signé par la SCI 525^{ème} Santé Plus, la cession de la parcelle de terrain de 125 mètres carrés, cadastrée AP 64, interviendrait au prix de 10 400 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 28 novembre 2012, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Abroge la décision n° B-2013-4378 du Bureau du 11 juillet 2013, relative à la cession à la SCI 525^{ème} Santé Plus d'une parcelle de terrain d'environ 125 mètres carrés.

2° - Approuve la cession, à la SCI 525^{ème} Santé Plus, pour un montant de 10 400 €, d'une parcelle de terrain de 125 mètres carrés cadastrée AP 64, située rue Marcel Pagnol à Vénissieux, en vue de la réalisation d'emplacements de stationnement.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1757, le 9 janvier 2012 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 10 400 € en recettes - compte 775 - fonction 824,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 4 820 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2111 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.